



# PROCÈS-VERBAL

## AOÛT 2025

---

Le 28 juillet 2025 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 4 août 2025 à 19 h 30.

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108, avenue Ouellet, le lundi 4<sup>e</sup> jour d'août 2025 à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS** : Mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, Monsieur Michel Desjardins, Monsieur Rémi Laprise, conseillers, sous la présidence de M. Mathieu Therrien, maire suppléant.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

**EST ABSENT** : M. Bruno Gagné, maire

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 7 juillet 2025;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
  - Rectification d'information;
  - Début des travaux sur la route 216;
  - Suivi tour Telus;
6. Rapports des employés et organismes ;

CENTRE DE PLEIN AIR STE-APOLLINE :

- Suivi des réservations pour 2025 ;
- Suivi des projets;

7. Demande de subvention (don);

8. Comptes;

9. Voirie;

10. Discussions diverses :

- Instruction au colloque de zone ;
- Attribution d'un prêt pour les festivités du 125<sup>e</sup> anniversaire;
- Dépôt d'un projet dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

11. Avis de motions et règlements;

12. Varia;

13. Période de questions;

14. Levée de la séance.

#### **Résolution : 01-08-2025**

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2025.**

Une copie du procès-verbal du 7 juillet 2025 a été remis à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

#### **Résolution : 02-08-2025**

Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 7 juillet 2025 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

#### **5. CORRESPONDANCE**

#### **6. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES**

#### **7. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)**

## 8. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

## COMPTES

**Total des salaires du 28 juin au 26 juillet 2025** **17 562.64 \$**

### **Résolution : 03-08-2025 (Comptes)**

Il est proposé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 55 752.50 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 9. VOIRIE

## 10. DISCUSSIONS DIVERSES

### **Résolution : 04-08-2025 (Inscription colloque de zone)**

ATTENDU QU'il y a un colloque annuel les 10 et 11 septembre 2025 à St-Victor;

ATTENDU QUE le service est offert au DG par la MAMAH;

ATTENDU QUE le colloque portera sur les nouveautés de la Loi sur les contrats des organismes municipaux, les règlements discrétionnaires et autres pouvoirs utiles pour les nouveaux projets, la jurisprudence en droit municipale ainsi que le pouvoir du moment au présent;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Linda Paré, et résolu d'autoriser l'inscription de 183.96 \$ taxes incluses pour Mme Sonia Gagné. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **Résolution : 05-08-2025 (Attribution d'un prêt pour les festivités du 125<sup>e</sup> anniversaire)**

ATTENDU QUE cet événement constitue une occasion importante de rassembler la population et de souligner l'histoire, la culture et le développement de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'organisation d'un tel événement nécessite une planification et un financement adéquat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Bernard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le prêt d'un montant de 10 000 \$ au budget municipal à titre de fonds initial pour la planification et l'organisation des festivités du 125<sup>e</sup>

anniversaire de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, prévues en juillet 2027 ;

De mandater le comité organisateur chargé de la planification des activités, de la recherche de financement complémentaire et de la coordination des festivités. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Résolution : 06-08-2025 (Dépôt d'un projet dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales volet 2)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton souhaite déposer un projet dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QUE Mme Sonia Gagné a été identifiée comme personne-ressource pour la coordination de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Linda Paré, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Volet 2 ;

QUE Mme Sonia Gagné soit désignée à titre de représentante mandatée afin de signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ce projet, incluant le formulaire de demande, les engagements requis, les suivis administratifs et les rapports de reddition de comptes. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**11. AVIS DE MOTIONS ET RÉGLEMENTS**

**12. VARIA**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution : 07-08-2025 (Levée de la séance)**

Il est 19 h 46. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

Mathieu Therrien, maire suppléant

---

Sonia Gagné, DG et Greffière-Très.

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---